Une lettre de M. Paul Reynaud

Les événements tragiques de 1940 ont laissé de douloureuses séquelles et fait l'objet, au lendemain de la Libération, de contestations aussi confuses qu'inévitables. Puis, les polémiques apaisées, l'heure des historiens est arrivée : l'un des meilleurs, Henri Amouroux, a publié un livre objectif, scrupuleux, dont nous avons offert il y a quelques semaines à nos lecteurs de larges extraits.

A la suite de cette publication, nous avons reçu de M. Paul Reynaud, alors responsable des destinées de la France, une longue lettre qui reprend l'essentiel des thèses déjà surabondamment développées en d'innombrables articles, livres ou mémoires diffusés par lui depuis vingt ans.

Nous sommes heureux d'accueillir la plaidoirie du brillant avocat Me Paul Reynaud pour l'ancien président du conseil Paul Reynaud, d'autant plus qu'elle confirme plus qu'elle n'infirme, malgré des réserves purement formelles, le fond du récit de Henri Amouroux. On lira notamment avec intérêt comment W. Churchill ayant (lui) compris la valeur d'une proposition française si souvent travestie depuis, M. Reynaud « a manœuvré pour lui faire retirer son acceptation ». On connaît la suite.

Le « Midi Libre » du 12 juin dernier a publié un extrait du livre de M. Henri Amouroux contenant une affirmation et des interrogations qui mettent en cause mon honneur puisqu'il s'agit de la demande d'armistice faite au mépris de l'engagement de la France de ne pas sortir de la guerre sans l'accord de son alliée.

J'y réponds, sans esprit de polémique, en citant des faits et des textes.

I. — « PAUL REYNAUD A FINI PAR ACCEPTER LE PRINCIPE D'UNE TRANSACTION PROPOSEE PAR M. CAMILLE CHAUTEMPS. »

On trouvera, dans mes *Mémoires*, tome II, *Envers et contre tous*, la preuve de l'inexactitude de cette affirmation. Mis en minorité au conseil des ministres du 15 juin 1940, ma première réaction est de donner ma démission. Sur la vive protestation du président Lebrun, je réfléchis que cette décision aurait pour effet de faire donner le pouvoir au maréchal Pétain qui demandera l'armistice, ce qui, à coup sûr, aura pour effet de faire sortir de la guerre, la plus puissante flotte de guerre que la France ait jamais eue, et de faire collaborer son gouvernement avec l'ennemi. J'accepte donc, mais « *à la condition* de préciser au gouvernement britannique que la demande émane de la majorité du conseil *et non de moi*. » (1).

C'est ce que je fis, en indiquant *les raisons de la majorité* que M. Amouroux m'attribue. On verra, dans mes *Mémoires*, comment j'ai manœuvré pour faire retirer par Churchill son acceptation de la demande de la majorité du conseil et comment j'ai accueilli alors ses offre d'union de nos deux pays. Citons seulement ma réaction à cette offre, transmise par de Gaulle qui est à Londres et qui me la téléphone. Le général Spears, émissaire de Churchill auprès de moi, qui était alors présent dans mon cabinet, écrit dans ses *Mémoires* : « *Reynaud posa l'écouteur. Il était transfiguré de joie. Il était heureux en pensant que la France resterait maintenant dans la guerre.* »

Voilà comment j'avais accepté l'armistice !

Au conseil des ministres qui suivit, je fus, hélas ! seul à me prononcer pour l'acceptation de l'offre généreuse de Churchill qui dit, dans ses *Mémoires*, que l'offre qu'il avait faite pour me fortifier, m'a nui.

Nous allons voir maintenant que j'ai *effectivement* été mis en minorité, ce que M. Amouroux met en doute et pourquoi le président Lebrun me refusa de faire un gouvernement de résistants.

M. Amouroux pose les questions suivantes :

« *M. Paul Reynaud a-t-il été mis en minorité sur la question essentielle de l'armistice, (minorité partiellement symbolique, puisqu'il n'y a pas de vote à l'issue des conseils des ministres) ? S'est-il plutôt résigné à la défaite avant d'être battu ? A-t-il, comme devait le déclarer Weygand au procès du maréchal Pétain, « manqué de fermeté » et s'est-il effacé devant Philippe Pétain pour ne pas livrer, face au pays effondré, un combat singulier dans lequel il était vaincu d'avance ? On en dispute encore.* »

On ne peut en disputer que si l'on ignore un document capital et les dépositions décisives et unanimes sur ce point, faites au procès Pétain.

II. — J'AI ETE MIS EN MINORITE AU CONSEIL DES MINISTRES SUR LA QUESTION DE L'ARMISTICE.

Que j'aie été mis en minorité dès le débat qui eut lieu sur l'armistice, au conseil des ministres du 15 juin 1940 résulte, d'abord, du document dont j'ai publié la photographie dans le tome II de mes *Mémoires, Envers et contre tous*, publié en 1963 par Flammarion (p. 367). Il s'agit de la feuille sur laquelle j'ai inscrit dans la colonne de gauche, le nom des six ministres qui se sont prononcés contre l'armistice et dans la colonne de droite, ceux des treize ministres (c'est-à-dire la majorité) qui se sont prononcés pour l'armistice.

Ce fait résulte aussi de la déposition faite par le président Lebrun au procès Pétain, (audience du 25 juillet 1945), en réponse à la question d'un membre de la Cour de justice qui lui demandait pourquoi il ne m'a pas demandé de « former un gouvernement composé uniquement de résistants. » Le président Lebrun a répondu qu'en ces temps troublés tout était possible et il a ajouté : « *Enfin, j'étais tout de même frappé de cette majorité qui s'était constituée dans le conseil.* »

III. — J'AURAIS ETE RESIGNE A LA DEFAITE AVANT D'ETRE BATTU ?

Voilà une question qui met directement en cause mon honneur.

La question de l'armistice a été soulevée pour la première fois dans un conseil suprême, à Briare, le 11 juin 1940, par le général Weygand. Voici le récit qu'en fait, dans ses *Mémoires*, Winston Churchill : « Le général Weygand déclare que les Français pourraient être amenés à demander l'armistice. Immédiatement, Reynaud lui lance, d'un ton sec : « C'est une affaire poli- » tique. » (2). Le général Weygand s'incline. Churchill déclare ensuite que la Grande-Bretagne ne capitulera jamais. « M. Paul Reynaud déclare que la détermination du gouvernement français n'est pas moindre. » (Procès-verbal du Conseil suprême).

Dans son témoignage à l'instruction du procès de Riom, le général Weygand a déclaré qu'au conseil des ministres tenu à Caugey le 13 juin, après le Conseil suprême qui vient d'avoir lieu à Tours, « M. Paul Reynaud a annoncé la décision du gouvernement français de continuer la lutte. L'accord est complet entre les gouvernements français et britannique sur ce point. » Quant aux luttes que j'ai menées aux deux derniers conseils des ministres (tenus à Bordeaux), on en trouvera le récit dans le tome II de mes *Mémoires*, (p. 413 à 432).

Chautemps m'a reproché, dans ses *Mémoires*, de m'être opposé à l'armistice avec une intransigeance telle que j'aurais « détruit l'unité du gouvernement ». J'ai, en effet, fait appel au sentiment de l'honneur national, en rappelant que la France avait donné sa parole de ne pas demander d'armistice séparé sans l'accord de son alliée et répondant à la question d'un ministre, j'ai déclaré qu'à Londres, on se demandait si nous étions le roi des Belges ou la reine des Pays-Bas.

IV. — MIS EN MINORITE, JE DEMANDE A FORMER UN GOUVERNEMENT DE RESISTANTS.

Voilà ce qui résulte des témoignages concordants faits, sous la foi du serment, au procès Pétain, par ceux qui étaient alors les quatre premiers personnages de l'Etat : le président de la République, les présidents des deux Chambres et le président du conseil que j'étais.

On trouvera l'essentiel de ces témoignages dans le tome II de mes *Mémoires* (3). On verra par suite de quelle manœuvre le président Lebrun a été acquis à l'armistice (un message téléphoné du général Georges, demandant l'armistice en des termes qui ont fait dire à M. Lebrun dans sa déposition au procès Pétain, qu'un homme « fût-il de roc ou d'acier », n'aurait pas pu y résister).

Puis ce fut la consultation des présidents des Chambres par M. Lebrun.

On verra le président du Sénat déposant : « La conclusion fut une déclaration formelle de Paul Reynaud disant : « En tout cas, si » l'armistice est demandé, il ne le » sera pas par moi. » Sur quoi, M. Albert Lebrun dit : « Alors qui, » demain ? » M. Herriot et moi, aussitôt et je crois bien ensemble, nous avons répondu : « Paul Reynaud ». C'est le maréchal Pétain que M. Lebrun choisit.

Cette déposition est confirmée par celle de M. Herriot : « M. Paul Reynaud a déclaré ne pas vouloir agir contre sa conscience politique, ne pas vouloir donc demander l'armistice. »

V. — HITLER NOUS CONDAMNE A MORT, GEORGES MANDEL ET MOI.

Pour avoir lutté avec cette énergie, contre l'armistice qui faisait à Hitler un cadeau royal : la flotte de guerre française mise à l'écart, Hitler exigea que je sois emprisonné ainsi que Georges Mandel, autre adversaire de l'armistice, puis que nous lui soyions livrés. Il nous fit enfermer dans des cellules au camp d'Oranienburg, de sinistre mémoire et nous condamna à mort, Mandel et moi. Il signifia à Vichy qu'il nous restituerait à lui, avec la mission de nous faire assassiner par sa milice.

Vichy recula devant deux assassinats. Mon ami Georges Mandel fut assassiné le 7 juillet 1944, dans la forêt de Fontainebleau, par la milice de Vichy.

Ceux des lecteurs qui avaient pu être troublés par les affirmations et les questions posées par M. Amouroux seront, je l'espère, édifiés sur ce que fut mon attitude sur ce qu'elle m'a coûté et sur ce qu'elle a failli me coûter.

J'ajoute que la question que se pose le même auteur, au sujet du général de Gaulle, lors de la constitution du ministère Pétain : « S'est-il alors interrogé sur les » chances qu'il avait de reconqué- » rir un poste ministériel ? », me paraît injurieuse pour le général de Gaulle qui a toujours été résistant, avant de devenir l'âme de la Résistance.

(1) *Mémoires*, tome II, p. 423.
(2) Tome II, vol. 1, p. 126.
(3) *Envers et contre tous*, p.p. 433 et s.